

Commune de Lauwin-Planque

ARRÊTÉ

Autorisation de stationner le 29 septembre 2022 **100, rue de la Fontaine**

Le Maire de LAUWIN-PLANQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-21, L2212-2, L 2213-1,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L113-2, L141-2, R116-2 et R 141-4,

Vu le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R 610-5,

Vu la pétition en date du 20 septembre 2022 par laquelle la société MPS, ZAE du Mouta – CS50014 – 40230 JOSSE, demande l'autorisation de stationner des véhicules pour la livraison et l'installation d'un bloc de sanitaires automatiques à l'entrée du Parc Fenain située n° 100, rue de la Fontaine à LAUWIN-PLANQUE,

Considérant l'objet de la demande,

ARRÊTE

Article 1er : La société MPS Toilettes Automatiques est autorisée à stationner ses véhicules le 23 août 2022, sur le trottoir situé devant et à proximité de l'entrée du Parc Charles Fenain, sise au n° 100 rue de la Fontaine à Lauwin-Planque, à charge pour elle de se conformer aux règlements et aux normes de sécurité en vigueur et aux dispositions et aux conditions spéciales ci-après.

Article 2 : Toutes précautions seront prises pour éviter les accidents. La signalisation temporaire nécessaire devra être installée par la société MPS Toilettes Automatiques ou par son sous-traitant. La libre circulation des piétons sera impérativement maintenue.

Article 3 : L'autorisation accordée sera révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige, ou si le pétitionnaire ne se conforme pas aux conditions qui lui auront été imposées.

Article 4 : La société MPS Toilettes Automatiques restera responsable de tous accidents pouvant résulter de l'exécution de ce travail.

Article 5 : La durée des travaux ne pourra pas excéder la journée du 29 septembre 2022 et, à la fin de celle-ci, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

Article 6 : Le Directeur Technique des Services de la Mairie est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié à la société MPS Toilettes Automatiques – ZAE du Mouta – CS50014 – 40230 JOSSE – tél. : 05 58 77 52 53 – Email : v.flourens@toilettes-mps.com

Lauwin-Planque, le 20 septembre 2022

Sonia VALLET
Maire de Lauwin-Planque